



**Office national du film du Canada**

**2013-2014**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2013**

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

## **1. Introduction**

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada* (Budget 2012).

## **2. Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2013-2014. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1<sup>er</sup> mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses, le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économie dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

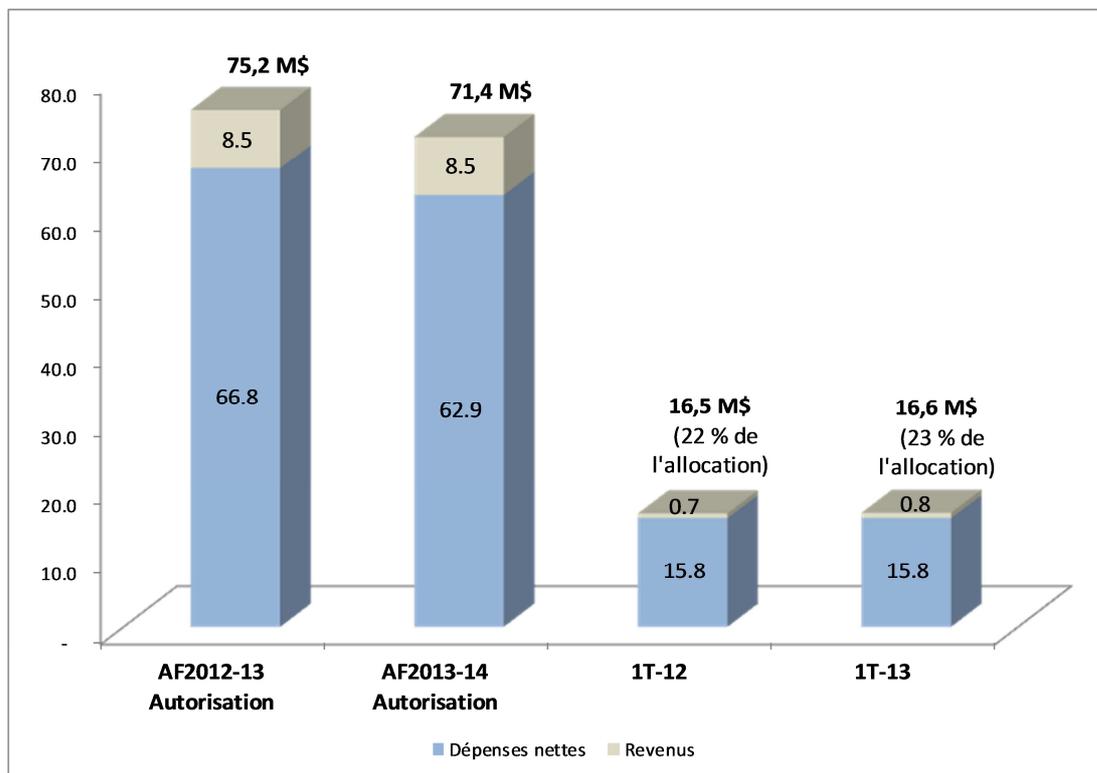
**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

### 3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour le trimestre terminé le 30 juin.



Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2013-2014 avec un total de dépenses prévues de 62,9 millions de dollars. Celles-ci reflètent une diminution de 3,9 millions par rapport à l'exercice financier précédent en raison des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 (voir section – Mise en œuvre du Budget 2012).

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

Les dépenses nettes du premier trimestre 2013-2014 sont restées globalement stables par rapport aux résultats de l'année précédente et ont totalisé 15,8 millions de dollars. Voici un survol des principaux éléments à noter :

#### **Variation des revenus**

Comme l'indique le Tableau 2, les revenus réels du premier trimestre ont augmenté de 49 000 \$ en raison d'une entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal pour la vente des équipements de la CinéRobothèque à Montréal.

#### **Variation des dépenses**

Le total des dépenses brutes du premier trimestre 2013-2014 ont augmenté de 41 000 \$ par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent et se situent à 16,54 millions de dollars.

Les dépenses du personnel montrent à nouveau une augmentation pour le premier trimestre, reliée au versement des indemnités de départ suivant l'élimination du programme. La diminution des dépenses de transports et communications s'explique par la diminution des dépenses de voyages au Canada. En 2012-2013, plusieurs projets de film étaient en phase de production dont : *La passion du risque*, *le jockey*, *Ta parole est en jeu*, *l'Automne de Pougne* et *Le Banquet de la concubine*, expliquant la diminution de dépenses de services professionnels et spéciaux en 2013-2014. L'augmentation temporaire des dépenses de location s'explique par le versement d'une pénalité pour la cessation d'un bail suivant la fermeture des installations cinématographiques de Montréal. Cette décision procurera des économies substantielles sur la durée prévue du bail. Les acquisitions de machines et de matériel sont encore en baisse par rapport à 2012-2013, avec la fin de plusieurs contrats de location-acquisition d'équipements acquis dans le cadre du virage numérique. Les autres subventions et paiements ont augmenté suivant l'achat de droits et archives vidéo pour les productions *Ron Turcotte* et *Rosies of the North*.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

#### **4. Risques et incertitudes**

Les technologies numériques continuent à révolutionner l'industrie audiovisuelle ici au Canada et ailleurs dans le monde. Cette révolution offre, bien entendu, des possibilités d'affaires que l'ONF exploite déjà depuis quelques années avec la mise en œuvre de nouvelles plateformes de visionnement numérique, de productions interactives, d'offres d'achat de produits et services et de distribution en ligne. La conversion des utilisateurs, tout marché confondu, vers une économie numérique doit passer par l'usage des produits et services afin d'assurer la croissance des revenus. Quoique très présente, la vie numérique n'assure pas encore cette nouvelle vague de croissance pour contrer l'érosion des marchés traditionnels.

**Office national du film du Canada  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

Voici un aperçu des principaux risques auxquels fait face l'ONF pour l'année 2013-2014.

**Les risques externes**

L'adhésion du consommateur à un modèle payant des produits et services numériques a présentement un impact temporel sur la croissance prévue des revenus. Le marché éducatif est également marqué par l'application du projet de loi C-11 sur la modernisation du droit d'auteur. Pour contrer les impacts de celle-ci, déjà l'ONF a ajusté son approche de développement de l'offre éducative CAMPUS pour la présenter comme un portail éducatif à valeur ajoutée, bilingue, riche et fonctionnel, plutôt qu'une simple collection de films à utiliser en classe. L'ONF a travaillé conjointement avec les enseignants afin de cibler les outils et les fonctionnalités requises, pour faire de CAMPUS un service indispensable sur le marché éducatif.

**5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

Aucun changement important, autre que la mise en œuvre du budget fédéral 2012, lié aux opérations, au personnel et aux programmes de nature à influencer sur les rapports financiers, n'est survenu durant le trimestre terminé le 30 juin 2013.

**6. Mise en œuvre du budget 2012**

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles seront mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement, et moderniser et rationaliser les services administratifs.

L'ONF maintient son plan original qui prévoit réaliser des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) d'ici l'exercice 2014-2015, en appliquant des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Les principales mesures sont les suivantes :

- Fermeture au 1<sup>er</sup> septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque à Montréal. Les ateliers éducatifs sont maintenus à Montréal dans les locaux du quartier général et à Toronto dans les locaux habituels qui offriront de plus un espace public d'exposition.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

- Abolition au 1<sup>er</sup> avril 2012 du volet « Festival et événement » du programme de subventions et contributions.
- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, de la gestion des droits et de l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

Les économies de 110 000 \$ prévues en 2012-2013 reliées à la réduction des locaux de bureau à l'administration centrale ont entièrement été réalisées au 30 septembre 2012 et cette initiative se poursuivra tel que prévu dans les années subséquentes.

En 2013-2014, l'ONF prévoit des économies cumulatives de 3,3 millions de dollars et a déjà mis en œuvre l'ensemble des initiatives requises pour atteindre l'objectif fixé en conformité avec l'échéancier planifié à l'exception du soutien de la technologie de l'information (TI) au moyen de services gouvernementaux partagés et des économies anticipées suivant la migration de la vente de produits physiques à la vente de produits virtuels. En effet, l'ONF est en attente de décision de la prise en charge par Services partagés Canada (SPC) du support des services de la TI corporative qui est prévue pour janvier 2014. Nous n'avons toujours pas de confirmation et tout délai dans le calendrier d'intégration résultera à un glissement dans la cédule d'économies prévues. Également, la transition vers les produits numériques dans le secteur éducatif accuse un léger retard sachant que plusieurs institutions n'ont toujours pas les infrastructures technologiques pour accommoder la livraison de contenu numérique qui leur permettra le visionnement en ligne. Conséquemment, cette économie pourrait quelque peu être décalée dans le temps.

Approuvé par :

---

Tom Perlmutter

Commissaire du gouvernement  
à la cinématographie

Montréal, Canada

Le 31 août 2013

---

Luisa Frate

Directrice générale, Finances,  
opérations et technologie  
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 31 août 2013

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

**Tableau 1 : État des autorisations (non-audit)**

	Exercice 2013-2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 75 - Dépenses nettes de fonctionnement	62,890,037	15,751,273	15,751,273
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	62,890,037	15,751,273	15,751,273
<b>Autorisations totales</b>	<b>62,890,037</b>	<b>15,751,273</b>	<b>15,751,273</b>

	Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	66,782,204	15,760,030	15,760,030
	66,782,204	15,760,030	15,760,030
	<b>66,782,204</b>	<b>15,760,030</b>	<b>15,760,030</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013**

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non-audité)**

	Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>			
Personnel	38,432,138	10,294,441	10,294,441
Transports et communications	3,267,813	578,088	578,088
Information	557,323	91,082	91,082
Services professionnels et spéciaux	13,900,747	1,579,338	1,579,338
Location	8,257,906	2,748,398	2,748,398
Services de réparation et d'entretien	1,374,908	681,590	681,590
Services publics, fournitures et approvisionnements	1,149,402	196,716	196,716
Acquisition de machines et de matériel	3,472,141	170,901	170,901
Paiements de transfert	80,000	-	-
Autres subventions et paiements	850,105	200,316	200,316
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>71,342,483</b>	<b>16,540,870</b>	<b>16,540,870</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>			
Recettes à valoir sur le crédit	8,452,446	789,597	789,597
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8,452,446</b>	<b>789,597</b>	<b>789,597</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>62,890,037</b>	<b>15,751,273</b>	<b>15,751,273</b>

Exercice 2012-2013		
Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
40,346,526	10,206,954	10,206,954
3,447,753	637,705	637,705
588,012	120,105	120,105
14,666,182	1,805,000	1,805,000
8,712,622	2,151,996	2,151,996
1,450,616	678,228	678,228
1,212,693	216,415	216,415
3,663,332	571,721	571,721
250,000	32,500	32,500
896,914	79,697	79,697
<b>75,234,650</b>	<b>16,500,321</b>	<b>16,500,321</b>
8,452,446	740,291	740,291
<b>8,452,446</b>	<b>740,291</b>	<b>740,291</b>
<b>66,782,204</b>	<b>15,760,030</b>	<b>15,760,030</b>